

Nos 48-49

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

L'EXPÉRIENCE BELGE

OU

Leçons Pratiques d'Action Sociale Catholique

d'après les causeries à Montréal

du R. P. RUTTEN, O.P.

Secrétaire-général de la Fédération des Syndicats Ouvriers Chrétiens,
et Président de la Fédération des Cercles d'Etudes
de Belgique.



MONTREAL

SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE,

1075, RUE RACHEL,

1915

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Nihil obstat

Marianopoli, die 29a septembris

CAROLUS LECOQ, censor delegatus.

Imprimatur

Marianopoli, die 29a septembris

† PAULUS, arch. Marian.

HN

31

E34

v. 48-49

1915

PRÉFACE

On ne redira jamais assez que la doctrine catholique est une doctrine de vie qui enveloppe et qui pénètre l'être vivant tout entier, tel qu'il est dans la réalité: être complexe, fait d'une âme et d'un corps agissant et réagissant constamment et puissamment l'un sur l'autre, qui joint à des besoins d'ordre moral et d'ordre surnaturel des besoins temporels et matériels.

C'est donc *parce que catholiques* que nous n'avons pas le droit de nous désintéresser de ce qui peut rendre meilleure la vie matérielle de nos semblables. Catholiques, donc sociaux !

La doctrine sociale catholique bien comprise est en quelque sorte une transposition dans l'ordre temporel du dogme sublime de la Communion des Saints qui nous enseigne que tous dans l'Eglise bénéficient des mérites et des prières de chacun, comme chacun bénéficie des mérites et des prières de tous. C'est en s'inspirant de ces vérités toutes simples que les catholiques belges ont couvert leur pays d'un vaste réseau d'oeuvres sociales que les amis de la classe ouvrière, quelle que soit leur croyance, viennent étudier, souvent de fort loin.

Monseigneur l'Archevêque de Montréal a pensé qu'une description sommaire de l'esprit, de l'organisation et du fonctionnement de ces oeuvres présenterait quelque intérêt pour les prêtres et les hommes d'oeuvres du diocèse. Les Messieurs de Saint-Sulpice ont exprimé relativement à leurs élèves du Grand Séminaire la même bienveillante opinion.

J'ai été heureux de déférer à ces flatteuses invitations, comme à celles des Cercles catholiques féminins de la Province, de la vaillante Fédération ouvrière de Montréal, du sympathique pasteur du Saint-Enfant-Jésus.

Je remercie M. l'abbé Gouin de la précision et de l'exactitude des résumés qu'on va lire. Son travail vaut mieux qu'une sténographie, car sa patiente habileté a eu soin de faire disparaître ce que ces causeries improvisées comportaient de décousu et de négligé.

On a dit souvent: "En Economie Sociale, il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas, ce qui paraît et ce qui ne paraît pas ou ne se révèle que progressivement." Ce que voit aisément un professionnel d'action sociale appelé à dissenter loin de chez lui, ce sont les grands principes qui l'ont guidé et la façon particulière dont il a réalisé, dans son milieu, les conclusions qu'ils lui inspiraient. Ce qu'il ne voit pas tout de suite et ne découvre qu'après un séjour prolongé et une enquête attentive, ce sont les difficultés d'application ou d'adaptation que rencontre telle oeuvre, tel système, dans un milieu différent du sien.

Aussi est-il à peine besoin de remarquer que jamais je n'entendis préconiser une méthode d'action uniforme dans tous les pays. J'ai raconté simplement les expériences faites en Belgique et dit ce qui réussit là-bas; je crois qu'on profite toujours au récit des expériences d'autrui.

Je bénirai Dieu si ces pages sont pour un seul lecteur de quelque utilité pratique.

C. M. RUTTEN, O.P.

L'EXPÉRIENCE BELGE

Leçons Pratiques d'Action Sociale Catholique

L'expérience belge ! Il ne s'agit point ici de celle que fait présentement le glorieux petit peuple des charmes de la "Kultur", mais de celle qu'il poursuivait paisiblement et patiemment, quand l'injuste agresseur vint brutalement interrompre ses féconds labeurs : l'expérience de ce que produit et de ce que réclame l'action sociale catholique méthodique et persévérante.

Elle vient de nous être contée par le personnage le mieux qualifié pour en faire l'histoire : le Père Rutten, dominicain, secrétaire-général de la Fédération des Syndicats Ouvriers Chrétiens et président de celle des Cercles d'Etudes de Belgique, échappé, non sans péril, pour arriver à nous, à travers les réseaux de fils de fer barbelés qui enserrant son malheureux pays, et annoncé à l'épiscopat canadien par le cardinal Mercier, dont il a toute la confiance, comme "l'apôtre universellement connu et aimé de la classe ouvrière".

Il n'entend point recommander sans restriction pour Montréal et le Canada ce qu'il a vu réussir à Gand et en Belgique : il sait que les mêmes plants ne profitent pas également en des terrains différents, que celui qui fleurit là-bas peut bien dépérir ici. Avant de se lancer dans les oeuvres sociales, il faut commencer par étudier soigneusement son milieu et se garder de copier systématiquement et servilement les initiatives d'autrui. Mais s'il est interdit de copier, il ne l'est pas de s'inspirer, et on s'instruit toujours en écoutant ceux qui viennent de loin. A défaut de recettes infaillibles et de modèles parfaits, ils laissent des leçons précieuses et des excitations fécondes.

Des causeries suggestives et attachantes du Père Rutten aux membres des Cercles Catholiques féminins de la Province réunies pour leur journée d'études (27 mai), aux séminaristes (1 juin), aux membres des organisations ouvrières catholiques de Montréal (2 juin), aux prêtres et aux religieux du diocèse (4 juin), aux paroissiens de l'Enfant-Jésus (4 juillet), nous avons pu extraire la matière de cinq chapitres d'inégale longueur :

I. Les Principes directeurs de l'action sociale catholique belge.

II. Les Oeuvres Sociales catholiques belges : A. oeuvres économiques.

III. Les Oeuvres Sociales catholiques belges : B. oeuvres de formation sociale.

IV. Les Oeuvres Sociales catholiques belges : C. oeuvres de coordination.

V. L'âme des oeuvres : le prêtre ou l'homme d'oeuvres : son rôle et ses qualités.

I. PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE BELGE.

Cinq principes tenus pour essentiels dirigent l'activité sociale des catholiques belges.

Premier principe. A l'heure actuelle, en bien des régions de Belgique, (à nous de voir si des évolutions analogues ne finiront pas par créer au Canada la même urgence), *l'action religieuse du clergé ne peut guère atteindre les âmes qu'à condition d'être préparée et soutenue par des oeuvres économiques, dont le but immédiat est d'améliorer la condition matérielle de ceux qui peinent: laboureurs, ouvriers, employés ou petits commerçants.*

En fait, l'idée catholique, l'idée religieuse même, rencontre en Belgique, dans la catholique Belgique, du moins en de nombreux endroits, une opposition très forte. Dans les centres industriels les plus denses, il n'y a presque nulle part de majorité catholique: les deux tiers ou peu s'en faut de la population ouvrière, dans ces milieux, subissent l'influence de préjugés anticatholiques violents. Les campagnes demeurent généralement fidèles à la religion traditionnelle, en dépit des efforts d'une propagande socialiste et anticléricale acharnée. Comment les catholiques ont-ils réussi jusqu'à présent à résister à tous les assauts, à conserver sous leur drapeau la presque-unanimité des populations rurales, à maintenir et souvent améliorer leurs positions dans les milieux industriels, où, ne constituant qu'une minorité, ils demeurent en butte à de perpétuelles attaques? Ils attribuent ces résultats en grande partie à leur activité économique.

La tactique ordinaire des adversaires du catholicisme — il faut croire qu'un long usage leur en a démontré l'avantage — consiste à représenter notre morale comme imposant universellement et absolument la résignation à toutes les oppressions et à toutes les misères, condamnant tout effort tenté ici-bas pour goûter plus de bonheur et ajournant au lendemain de la vie l'espérance d'un meilleur sort. C'est

assurément faux. Qu'on trouve donc dans l'Évangile ou dans l'enseignement authentique de l'Église, une parole, une seule, de Jésus-Christ ou de son Vicaire, qui défende de poursuivre par les voies honnêtes, un avantage quelconque de l'ordre matériel possible et raisonnable ! Au contraire, ne vit-on pas un jour le charitable Maître interrompre sa prédication pour satisfaire avec surabondance, par le miracle de la multiplication des pains, les estomacs affamés de la foule accourue pour l'entendre ? Requis par ses disciples de leur apprendre à prier, Il leur dictait ces mots : "Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien", le pain pour l'âme, sans doute, mais aussi le pain pour le corps. Il promulguait un second commandement égal au premier : "Aimez votre prochain comme vous-même pour l'amour de Dieu", donc travaillez à son bonheur. Enfin, Il révélait l'accueil du Souverain Juge, au seuil du Paradis, aux ouvriers actifs de l'amélioration matérielle du sort des malheureux : "J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, soif et vous m'avez donné à boire... Tout ce que vous avez fait pour le moindre de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait". Il inscrivait dès lors au tout premier rang des devoirs du chrétien l'action sociale catholique qui, s'inspirant de ses exemples et désirant Lui ouvrir les cœurs, commence par soulager les corps.

Ces enseignements du Christ ne seront pris au sérieux que s'ils se retrouvent sur les lèvres et dans la conduite des prêtres. N'ont-ils pas pour office de Le continuer, de Le représenter ? Ne sont-ils pas ses intermédiaires auprès des peuples ? Ils doivent les attirer à Lui, donc Le leur faire aimer en leur donnant en son nom les biens du corps et les biens de l'âme, et s'ils ont affaire, comme il arrive de plus en plus fréquemment, à des malheureux à qui la difficulté de pourvoir chaque jour aux besoins matériels urgents finit par faire oublier qu'ils ont aussi une âme à nourrir d'amour, d'espérance et de foi, force leur sera bien, pour obtenir confiance, de s'occuper d'abord des nécessités corporelles. Prenons à cœur leurs intérêts matériels, pour qu'ils nous permettent de nous intéresser aussi à leurs intérêts spirituels.

Deuxième principe. *Les organisations professionnelles à base de neutralité, les unions internationales qui enrégi-*

mentent les ouvriers sans tenir compte des croyances *cachent toujours un danger, et souvent un piège.*

Il est parfois difficile de s'en convaincre et surtout d'en convaincre les travailleurs: "Quand il s'agit exclusivement de la défense des intérêts professionnels, disent-ils, il faut rassembler dans une armée unique tous ceux qui ont des intérêts communs: tous les ouvriers en bois ou tous les ouvriers en fer, tous les tailleurs ou tous les cordonniers. Qu'ils soient protestants, libres-penseurs ou catholiques, anglais, allemands ou français, rouges ou bleus, ces différences n'ont ici rien à faire. Il n'est question ni de religion, ni de nationalité, ni de politique, mais d'intérêts professionnels. Sur les autres terrains, nos adhérents sont entièrement libres et se divisent au gré de leurs préférences religieuses, de leurs affinités nationales et de leurs opinions politiques. Il suffit qu'ils se tiennent unis comme un seul homme sur le terrain professionnel. En face de nous, les patrons, les actionnaires, les capitalistes constituent un groupe compact, et personne ne leur prêche de se disperser et de constituer des groupes distincts selon leurs convictions religieuses. Eh bien, au bloc des patrons, opposons le bloc des ouvriers ! Oublions ce qui nous divise, et si nous ne professons pas tous le même Credo, prenons pour règle de ne blesser aucune croyance, d'exclure de nos réunions les discussions religieuses et de limiter strictement notre effort à la défense de nos intérêts

C'est très séduisant, mais il faut savoir s'il est possible de s'en tenir bien longtemps à cette règle, et si des catholiques, ayant quelque dignité et quelque fierté, peuvent l'accepter.

C'est un fait reconnu, regardé en Belgique comme une vérité d'expérience, que *tout syndicat neutre tourne, tôt ou tard, au rouge, c'est-à-dire au socialisme et à l'irréligion.* On ne connaît guère d'exception à cette règle. Est-ce qu'en Amérique les unions neutres ne sont pas en train de dessiner une évolution analogue ?

Quand la foi d'un peuple est en cause, on ne court point les aventures. Il faut donc répudier sans hésitation le principe de la neutralité dans les oeuvres ouvrières. On est catholique ou on ne l'est pas. Si on ne l'est pas, tant pis !

mais si on l'est, on l'est toujours. On ne se débarrasse pas de ses convictions religieuses comme de son chapeau ou de sa canne, à la porte d'une salle de réunion. Nos convictions, si ce sont vraiment des convictions, nous suivent partout, nous pénètrent, nous imprègnent. Il ne nous est point permis d'en faire abstraction pour étudier toutes ces questions de salaire et de travail, qui ne peuvent être traitées indépendamment des idées qu'on se fait de la nature de l'homme et de sa destinée, de ses devoirs et de ses droits, et sur lesquelles les principes catholiques projettent une si splendide clarté. Il nous suffit d'être catholiques logiques et sincères pour nous dire qu'ayant nos principes à nous, d'où découlent dans le domaine social certaines solutions déterminées, nous devons nous grouper entre nous pour rechercher ces solutions, parce qu'elles doivent être les meilleures et que nous sommes les seuls à les pouvoir découvrir.

Mais que répondre aux **objections** ? 1) *Il n'y a pas de groupements séparés de patrons et d'actionnaires catholiques.* Ce peut être encore vrai, mais nous le regrettons; nous n'en prenons pas notre parti. Il faut souhaiter que les catholiques patrons deviennent des *patrons catholiques* et que, sans renoncer bien entendu à collaborer pour la défense des intérêts communs d'une industrie avec les patrons protestants ou libres-penseurs, ils se rencontrent quelquefois entre eux, dans des ligues ou des congrès strictement catholiques, pour étudier, à la lumière des principes catholiques, leurs obligations envers leurs ouvriers et envers leurs clients, leurs responsabilités en ce qui intéresse la moralité et la religion de leurs employés, les moyens d'assurer dans les ateliers une meilleure hygiène physique et morale, d'organiser le travail sans risque ni détriment pour l'âme, de réaliser plus complètement toutes les exigences de la justice et de la charité. Il n'y a pas deux morales, l'une à l'usage des patrons, l'autre à l'usage des ouvriers, et nous ne nous accommodons pas mieux de la neutralité chez les premiers que chez les seconds.

2) *C'est affaiblir les forces ouvrières et en rompre la cohésion, que d'exiger qu'elles se groupent dans des organisations séparées au lieu d'une organisation unique.* Non, s'il n'est pas interdit à ces groupes homogènes et distincts, de

s'entendre, de collaborer, de conclure des alliances pour des buts déterminés et de marcher ensemble temporairement pour conquérir un avantage ou mettre fin à un abus. En Belgique, syndicats chrétiens et syndicats socialistes se prêtent souvent main-forte; on se communique réciproquement ses revendications et ses plaintes; on en étudie séparément le bien-fondé; lorsqu'une réclamation, fut-elle défendue par les socialistes, est jugée raisonnable et juste, les ouvriers chrétiens ne font jamais difficulté de l'appuyer, au besoin par la grève.

Une Internationale catholique fonctionnait avant la guerre. C'était un organe de communication et d'entente entre les Syndicats chrétiens de divers pays: Belgique, Hollande, Allemagne, France, Angleterre et autres. On y donnait son adhésion sans aliéner son indépendance; on ne se laissait point imposer de mots d'ordre venant de l'extérieur, et on ne reconnaissait point de chefs de file étrangers: mais on se transmettait des sujets d'études, on échangeait des services, on organisait des campagnes simultanées.

Troisième principe. *Une action sociale efficace doit avoir prévu tous les besoins. Qu'il n'y ait pas un seul besoin économique d'une seule catégorie de la population auquel on n'ait pourvu par une organisation adaptée.* Si l'ensemble des oeuvres économiques catholiques dans une paroisse ou dans un pays est un filet, il ne faut pas qu'il s'y trouve une seule déchirure; si c'est une digue, il ne doit pas s'y tolérer de fissure; car c'est assez d'une maille rompue au fonds d'un filet pour laisser échapper les poissons, et d'une fissure à travers une digue pour en amener la rupture. *Bonum ex integrâ causâ, malum ex quocumque defectu*". Pas de solution de continuité dans nos oeuvres.

Quatrième principe. *Il ne suffit pas d'avoir des cadres, il faut les bien remplir.* Une organisation, si parfaite qu'on la suppose, n'aura de valeur et de durée qu'à condition d'être vivifiée, au moins par une élite convaincue et active, qui en possède pleinement l'esprit et marche droit au but, avec ensemble et décision. Cette élite doit être formée avec méthode et patience; mais pour lui donner cette formation complète et efficace, il faut la recruter parmi la jeunesse, ou mieux parmi l'enfance.

Cinquième principe. Pour assurer le fonctionnement régulier des oeuvres, y maintenir sans interruption la vie et en promouvoir la croissance, *une permanence* : secrétariat, bureau ou comité, *est absolument nécessaire*, comme dans une grande usine le poste central d'électricité qui distribue partout lumière, chaleur et mouvement.

Conformément à ces principes, les catholiques belges se sont donné une organisation économique complète, des oeuvres de formation sociale et des organes de coordination qu'il nous faut maintenant étudier en détail.

II. LES OEUVRES SOCIALES CATHOLIQUES

BELGES.

A. L'Organisation Economique.

Le programme est celui-ci : prévoir tous les besoins de toutes les catégories de la population et pourvoir à chacun par une oeuvre appropriée. Trois classes sont particulièrement besogneuses : la classe agricole, la classe ouvrière et la classe dite moyenne. De là, des oeuvres agricoles, des oeuvres ouvrières, des oeuvres des classes moyennes. On trouve aussi des oeuvres patronales, et il convient de mentionner à part les oeuvres féminines.

I. Oeuvres Agricoles.

C'est à elles que les catholiques belges doivent principalement leur influence. Les socialistes ont eu beau multiplier les efforts autour des masses rurales, centre de l'armée catholique : elles sont demeurées inébranlables : c'est que les "rouges" (socialistes) ne pouvaient rien trouver à leur promettre, tout leur ayant déjà été donné par les "noirs" (catholiques). On avait su prévoir tous les besoins et y pourvoir avant l'arrivée des socialistes. Comment ? Par les assurances, les caisses de crédit, l'achat et la vente en commun.

A. Assurances. Il y en a *contre tous les risques possibles* : mortalité du bétail, maladies, accidents, incendie, gelée, grêle, orages et autres cas de force majeure. Elles fonctionnent dans presque toutes les paroisses. Pour une redevance modique, qui varie selon les localités et les oeuvres, le petit paysan est garanti contre toute perte : rien à craindre pour ses bêtes, son cheval, sa vache, son veau, sa chèvre, ses lapins, ses semailles, ses récoltes, sa maison, son étable, ni des caprices du sort, ni de l'inclémence des saisons. La pratique judicieuse et universelle des "réassurances" par le

groupement des sociétés d'assurances en fédérations qui se garantissent mutuellement contre un déficit possible permet d'obtenir la sécurité maxima.

B. Caisses de crédit. Le crédit ! c'est ce qui manque le plus à la campagne à beaucoup de braves gens qui, ayant de la vigueur dans les bras et du courage au cœur, feraient merveille, s'il se trouvait à point nommé quelqu'un qui eût confiance en leur parole et en leur capacité et consentit à leur avancer une petite somme. Ici, c'est un jeune ménage qui bâtirait un foyer solide, s'il pouvait acquérir une maison, un petit champ, quelques têtes de bétail, des instruments aratoires ; là, un père de famille très méritant, mais toujours gêné parce que la marmaille est nombreuse et qu'on arrive tout juste à joindre les deux bouts : moyennant un peu d'avance, des occasions qu'il doit laisser passer, la mort dans l'âme, seraient vite saisies et rapporteraient de beaux bénéfices. Ainsi, le printemps a été favorable aux cultures ; les fourrages abondants se vendent mal ; si l'on pouvait acheter une génisse ou deux petits veaux, on les élèverait à peu de frais, et ce serait bientôt une belle vache laitière, une bonne paire de boeufs qui s'échangeraient à la foire contre de jolis écus sonnants !

Emprunter : il n'y faut point songer. Ce n'est pas que les prêteurs manquent, mais souvent ils exigent des intérêts exorbitants, et le malheureux qui tombe sous leurs griffes peine bien des années sans arriver à se libérer tout à fait : il se voit contraint quelque jour de vendre à leur profit ou de leur abandonner son petit bien, alors que déjà peut-être la somme des acomptes versés dépasse, et de beaucoup, le montant du capital emprunté.

Les catholiques ont fondé des *caisses de crédit*. Confiants dans l'honorabilité et la solvabilité des administrateurs, ceux du village qui ont quelques économies les apportent : ceux qui ont besoin d'avances font connaître leurs projets et sollicitent un prêt. On ne se trompe guère entre habitants de la même paroisse : les paresseux et les malhonnêtes sont promptement découverts et éconduits ; le travailleur courageux à l'ouvrage et fidèle à sa parole, n'eut-il que ses deux bras, trouve des répondants : celui-là obtient son prêt et se

libère peu à peu par un système d'annuités très ingénieusement calculé par lequel, au bout de quelques années, presque sans s'en apercevoir, il devient propriétaire d'une maison, d'un champ, d'un troupeau, d'un "roulant", bien à lui et rien qu'à lui.

C. Achat et vente en commun. Pour acheter engrais, semences, instruments, bétail, pour écouler les produits de son exploitation, le paysan recourt à des intermédiaires, intermédiaires entre lui et le fabricant ou le marchand de gros d'une part, intermédiaires entre lui et le consommateur d'autre part. Ces intermédiaires s'adjugent d'ordinaire de gros, très gros profits, le quart ou même le tiers de la valeur des objets qu'ils achètent et revendent. Si l'on pouvait s'en passer et se réserver ces bénéfices prélevés en réalité sur le cultivateur ! Il suffirait de s'associer, de s'imposer une contribution mensuelle ou annuelle pour l'entretien d'un ou plusieurs employés à salaire fixe; on ferait ses commandes en commun à la fabrique ou à la maison de gros; on obtiendrait le prix du marchand de détail ou du représentant; on aurait son entrepôt, son magasin, son commis, et l'on vendrait directement au consommateur. L'idée est depuis longtemps réalisée par les *Syndicats et Fédérations Agricoles*.

2. Oeuvres Ouvrières.

Elles se partagent elles aussi en trois groupes: assurances ou mutualités, coopératives, syndicats professionnels.

A. Assurances. Cinq grands risques menacent ou atteignent tôt ou tard l'ouvrier: la maladie, l'invalidité prématurée, les accidents de travail, le chômage forcé, la vieillesse ou l'incapacité de travail qui en résulte. On peut y parer par la *prévoyance* et l'*association*. Isolé, l'ouvrier le plus prudent, le plus économe, peut être surpris par la mauvaise fortune, avant d'avoir eu le temps d'épargner le capital nécessaire pour se mettre à l'abri de ses coups. Groupés en bataillons serrés, nombreux, portant à un fonds commun leurs économies de la semaine, se surveillant et s'encourageant par l'exemple, les ouvriers peuvent envisager sans crainte les incertitudes de l'avenir; la mauvaise chance ne les

atteint pas tous à la fois; l'apport de ceux qu'elle ménage soutient ceux qu'elle frappe, et les favoris du sort donnent de bon coeur chaque mois ou chaque semaine la cotisation minime en retour de laquelle ils achètent la sécurité; car la fortune est changeante, et ses favoris d'aujourd'hui seront ses victimes demain.

Chaque risque distinct est prévu et prévenu par une oeuvre et une caisse distincte. Le rayon d'action de chaque oeuvre étant très étendu, le nombre d'adhérents considérable et le groupement des oeuvres entre elles universellement pratiqué, ce qui leur permet de se garantir mutuellement, les cotisations perçues chaque semaine peuvent être réduites à un chiffre très modeste. L'Etat fournit un concours appréciable et verse périodiquement aux caisses d'assurances mutuelles des subventions proportionnelles à leur importance. Il sert aux vieux ouvriers à partir de soixante-cinq ans un secours quotidien de un franc, qui représente pour cet ouvrier belge ce que représentent soixante cents pour un ouvrier canadien. Il lui paraît qu'encourager la prévoyance sociale est un service public.

Il peut arriver, grâce à cet ingénieux mécanisme, qu'un ouvrier qui a payé régulièrement pendant seulement trois mois ses contributions à la caisse d'assurances contre l'invalidité prématurée, victime d'une maladie ou d'un accident qui le rend à tout jamais incapable d'un travail rémunérateur, n'ait pas déboursé en tout plus de cinq à dix francs, et reçoive chaque jour ses vingt sous, somme évidemment modique, mais qui, étant données les variations de la valeur de l'argent suivant les pays, lui permet de se procurer les mêmes marchandises qu'ici avec une somme trois fois plus grande; cela jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans, où l'Etat intervenant en vertu de la loi générale des Retraites se substitue près de lui à la caisse qui jusque là le faisait vivre.

B. Coopératives. La coopération est à deux fins: des ouvriers s'associent pour produire en se passant d'un patron et vendre leurs produits en retenant pour eux les profits qui reviendraient au patron: c'est l'usine aux ouvriers, la *coopérative de production*; ou bien ils s'associent pour se procurer directement les choses nécessaires à la vie et se dispenser de

servir à toute une série d'intermédiaires des revenus ruineux : c'est la *coopérative de consommation*.

La *coopérative de production* n'est souvent qu'une belle chimère : pour qu'elle se fonde et fonctionne avantageusement, il faut des capitaux, des compétences et un esprit d'entente qu'on arrive rarement à découvrir en quantité suffisante, à l'heure actuelle, chez les ouvriers.

Mais la *coopérative de consommation* est une bien-faisante réalité. Il ne doit pas coûter de reconnaître qu'ici les socialistes furent, en beaucoup d'endroits, les initiateurs ; on a beau être socialiste, on n'est pas nécessairement condamné pour cela à n'avoir aucune idée juste, à n'entreprendre que des initiatives malfaisantes. C'est aux catholiques à ne pas leur laisser le monopole des réclamations raisonnables et des nouveautés heureuses. Les catholiques belges s'en sont bien gardés : où ils virent auprès d'eux des coopératives socialistes réussir et prospérer, ils se dirent : "Faisons nous aussi des coopératives." Et ils en ont fait !

Aujourd'hui, dans bien des centres populeux de Belgique, les petits boulangers n'existent plus guère. Ils sont remplacés par de grandes boulangeries coopératives, catholiques ou socialistes, pourvus d'un matériel dernier modèle, produisant en grande quantité, d'après les procédés les plus perfectionnés, un pain excellent et vendu bon marché. Les coopérateurs ont au prix ordinaire d'aussi bonne ou de meilleure marchandise et se partagent les bénéfices au bout de l'an. S'ils tombent malades, si le travail manque, le pain leur est servi gratis. Aux approches de la vieillesse, une rente annuelle leur est allouée dont le chiffre varie en proportion des livres de pain jadis consommées et payées. Combinaison merveilleuse, en vertu de laquelle le père d'une famille nombreuse qui s'est approvisionné de longue date à la coopérative se trouve un jour presque rentier, rien que pour avoir élevé et nourri une séquelle d'enfants aux dents longues !

Le même principe fécond appliqué aux autres aliments (boucheries, épicerie, laiteries coopératives), aux chaussures, aux vêtements et même à la construction d'habitations ouvrières, a donné naissance à de multiples sociétés coopéra-

tives qui fonctionnent partout avec succès et contribuent très puissamment au bien-être et à l'enrichissement de nombreuses familles de travailleurs.

C. Syndicats Professionnels. A propos des syndicats professionnels, trois questions se posent :

1. Convient-il que les travailleurs de la même profession s'unissent ?

2. Sur quelles bases, les travailleurs catholiques doivent-ils édifier leurs unions ?

3. Comment doit fonctionner un syndicat professionnel catholique ?

1. *Convient-il que les travailleurs d'une même profession s'unissent ?*

Mais bien sûr, et à ceux qui hésiteraient à le faire ou qui leur reprocheraient de le faire, il faut dire : "Voyons, ce qui est bon pour les patrons doit être aussi bon pour les ouvriers. Les patrons trouvent bon de s'unir ; ils mettent en commun leurs capitaux et, les exploitant en commun, leur font rendre un intérêt plus fort : voilà l'usine : rien de plus légitime. Que les ouvriers fassent de même ! leur capital à eux, c'est la force de leurs bras ; qu'ils le mettent en commun, qu'ils l'exploitent en commun, et ils en tireront eux aussi un meilleur intérêt, c'est-à-dire un meilleur salaire. Le syndicat n'est pas autre chose : c'est l'usine de l'ouvrier." Les patrons sont mal venus à demander pourquoi et de quel droit les ouvriers s'unissent. Pour faire comme eux et du droit qui les autorise à concentrer leurs capitaux pour accroître leurs profits.

L'ouvrier a beau posséder des bras vigoureux, il est presque toujours impuissant s'il ne rencontre pas un capitaliste qui l'emploie ; si les capitalistes s'entendent pour lui dicter certaines conditions de travail, il doit subir leur loi, comme un esclave. D'autre part, le patron a beau posséder des capitaux : il n'en retire aucun profit tant qu'il ne découvre pas d'ouvriers pour les faire valoir : il y a bien des ouvriers sur le marché ; l'industriel peut se passer de Pierre, de Jacques, de Jean, ou de l'un ou l'autre de leurs amis ; mais

il ne peut se passer à la fois de Pierre, de Jacques, de Jean et de leurs amis ; si donc Pierre, Jacques, Jean et leurs amis s'entendent, ils pourront discuter avec l'employeur de puissance à puissance ; la liberté du contrat de travail est désormais assurée, et grâce à l'union ouvrière.

2. Sur quelles bases les travailleurs catholiques doivent-ils édifier leurs unions ?

Sur des bases franchement catholiques, et cela pour deux raisons. D'abord, la neutralité est toujours dangereuse ou menteuse ; ceux qui croient à l'étiquette neutre finissent tôt ou tard par être dupes ; un syndicat neutre est destiné pour ainsi dire fatalement à devenir socialiste et anticlérical. En second lieu, un catholique doit avoir assez de dignité, de fierté, de confiance en ses principes et en ses croyances, pour refuser d'étudier et de poursuivre la solution des grands problèmes sociaux, en faisant abstraction des enseignements de l'Evangile et de l'Eglise. Ajoutons que pour réaliser pleinement son but, le syndicat professionnel ouvrier doit constamment viser à accroître la valeur technique, mais aussi la valeur intellectuelle et la valeur morale de ses membres : il doit être *un instrument de formation complète*. Est-ce qu'une oeuvre neutre pourra être jamais pour un catholique instrument de formation complète ?

Maintenant, qu'est-ce qu'un syndicat catholique ou chrétien ? Est-ce un syndicat dont tous les membres sans exception sont catholiques et catholiques pratiquants ? Leur demandera-t-on en conséquence, avant de les admettre, de souscrire une profession de foi catholique et d'exhiber un billet de confession ? “*En Belgique*, déclare le Père Rutten, cette exigence serait désastreuse : elle n'existe pas. On se contente d'un engagement d'honneur de respecter les grandes idées : religion, famille, propriété. On s'efforce par tous les moyens de faire régner dans les groupes un esprit *chrétien* intense. En fait, les éléments inassimilables s'éliminent d'eux-mêmes et sont absorbés automatiquement par le syndicat socialiste et irrégulier d'en face.”

Le syndicat professionnel possède généralement son *conseiller*. C'est d'ordinaire un prêtre, plutôt choisi et appelé au milieu d'eux par la confiance des travailleurs que désigné et imposé par l'autorité ecclésiastique. Ce peut être aussi un laïque, avocat, homme d'affaires; c'est en tous cas un catholique déclaré et militant.

3. *Comment fonctionnent les syndicats professionnels catholiques ?*

Un syndicat de métier, qu'il soit catholique ou neutre, est essentiellement un groupement d'ouvriers de la même profession fondé dans le but de s'occuper avec plus d'efficacité de leurs intérêts professionnels communs.

Plusieurs règles pratiques résultent de cette définition :

a) Puisqu'il s'agit principalement de leurs intérêts professionnels, les ouvriers doivent agir et décider *par eux-mêmes*; ils sont seuls qualifiés et compétents; la direction, l'administration, les fonctions de président, secrétaire, trésorier et autres, leur seront réservées. Mais, auprès de ces officiers, il y a place pour des conseillers. Un aviseur légal éclaire pour le bureau les difficultés auxquelles donnent lieu la législation ou la procédure. Un conseiller spirituel n'est pas moins nécessaire à cause des rapports innombrables entre les questions de travail et l'ordre moral et religieux. Les conseillers ont besoin de tact et de discrétion. Leur influence sera d'autant plus réelle qu'elle cherchera moins à s'imposer.

b) Pour défendre et pousser leurs intérêts professionnels, les ouvriers doivent étudier de très près toutes les questions de travail et se mettre en état de discuter avec les patrons. Ils doivent aussi accroître constamment leur valeur personnelle. Réclamer un meilleur salaire n'est possible et raisonnable qu'à condition d'offrir un travail proportionné. Avec les intentions les plus bienveillantes, un patron ne peut consentir un bon salaire en échange d'un mauvais travail. Le syndicat ouvrier mettra donc en tête de son programme toutes les initiatives susceptibles de développer la valeur pro-

fessionnelle, intellectuelle et morale de l'ouvrier et d'abord une organisation méthodique de l'apprentissage.

c) Un syndicat n'est pas une arme de guerre, bien qu'il puisse à l'occasion le devenir, c'est avant tout *un organe d'entente*.

D'abord *entente entre les ouvriers*. Quelles que soient les croyances religieuses et les opinions philosophiques ou autres dont s'inspire un syndicat, il doit entretenir parfois des rapports avec les autres syndicats de la même profession, de la ville et de la région, s'informer de leurs revendications et de leurs plaintes, en examiner le bien fondé, leur faire parvenir les siennes et concerter une action commune toutes les fois qu'une réclamation est trouvée juste.

Entente entre patrons et ouvriers. Dès qu'un différend intervient, il faut entrer en conversation, par l'intermédiaire de commissions ou de délégués animés d'intentions conciliantes, chercher à se comprendre, examiner avec impartialité les prétentions et les raisons de la partie adverse, faire des concessions et ne recourir aux moyens de lutte qu'à la dernière extrémité. L'instrument de guerre du syndicat ouvrier, c'est *la grève*.

4. *Les syndicats catholiques et la grève.*

Ils n'y renonceront pas ; ils ne doivent pas y renoncer ; mais ils n'y auront recours que dans certaines circonstances extrêmes. La grève est comme la guerre. Elle peut devenir nécessaire, donc légitime. Mais elle ne devient légitime que lorsqu'elle est devenue nécessaire. Nier qu'il puisse y avoir une seule grève légitime, c'est nier qu'il puisse se rencontrer un seul patron injuste et entêté.

Pour qu'un syndicat catholique puisse déclarer la grève, trois conditions sont requises :

a) *Que les ouvriers puissent prouver que ce qu'ils demandent est possible*, et par conséquent qu'ils aient commencé par étudier minutieusement la situation. Ils réclament une amélioration de salaire, un changement dans les habitudes de travail à l'atelier. Mais est-ce que le patron peut y consentir sans perdre sa part légitime de bénéfices et sans

mettre en péril la prospérité de l'industrie ? L'ouvrier n'accepte pas de travailler pour rien : il veut un salaire proportionné à l'effort fourni et au service rendu. Le patron y tient lui aussi. Puis il faut compter avec la concurrence et considérer que toute augmentation du prix de revient peut entraîner une augmentation du prix de vente et rebuter la clientèle qui trouvera ailleurs aussi bien, à meilleur compte. L'usine devra fermer ses portes, et les ouvriers ne seront guère avancés.

b) *Que tous les moyens de conciliation aient été épuisés.* La grève est le moyen extrême ; il faut, avant d'y venir, avoir tout fait pour l'éviter.

c) *Qu'on ait des chances de réussir.* Et cela suppose qu'on a fait des préparatifs et qu'on a longuement réfléchi. On a dû calculer d'avance combien de temps on pourra tenir de chaque côté. Si les ouvriers n'ont pas d'avances, et ne peuvent compter sur aucun secours, avant bien longtemps, pour manger, ils devront retourner au travail, parfois à des conditions pires. Et si le patron n'a pas de commandes, il peut tenir les portes de l'usine indéfiniment fermées et triompher des ouvriers qui verront peu à peu diminuer leurs ressources.

Mais quand des ouvriers se sont convaincus, après étude sérieuse, de la possibilité d'obtenir des patrons un avantage raisonnable, que la grève reste pour eux le seul moyen d'aboutir et qu'ils ont bon espoir de triompher, il n'y a qu'à les laisser faire.

5. *Organes du syndicat : Journaux professionnels, Secrétariats permanents.*

Journaux professionnels. Il est bon qu'un syndicat ou un groupe de syndicats publie périodiquement un journal. Un journal qui s'intitule *journal ouvrier*, rédigé par des ouvriers, pour des ouvriers, aura la faveur de la classe ouvrière et constituera un très précieux moyen de propagande. Ne laissons pas à nos adversaires l'initiative et le monopole de cette puissance. Pas besoin au début de paraître chaque jour et de dépasser deux pages, donc pas besoin de nombreux capi-

taux. Pas de longs articles qu'on ne lit pas, ni de belles périodes. Que les rédacteurs soient des ouvriers ! Il y aura quelques fautes de style ou de syntaxe, peut-être des erreurs, des inexactitudes, sous la plume d'un brave homme peu expert à polir des phrases et à manier les idées. Mais c'est de peu de conséquence et cela se corrige. Ce qui importe, c'est d'avoir de bons meneurs et de faire pénétrer nos principes dans la masse.

Secrétariats permanents et fonds de début. Un syndicat qui ne veut pas végéter doit avoir une permanence et des propagandistes rétribués. Cela coûte. Le syndicat une fois lancé, les cotisations des membres suffiront aux dépenses, mais pour commencer, il faut nécessairement recourir à la générosité et solliciter des contributions auprès de gens désintéressés. Ces points seront examinés plus au long au chapitre IV : Oeuvres de coordination.

3. Oeuvres des Classes Moyennes.

Les classes moyennes : employés du commerce et de l'industrie et petits commerçants, attirent moins la pitié et provoquent moins de sympathie que les travailleurs des champs ou des usines. Ce sont des bourgeois. Oui, c'est pourquoi leurs misères obligées de se cacher, de se dissimuler derrière un certain decorum extérieur qu'il faut à tout prix conserver, ont quelque chose de plus poignant. Ces misères sont fréquentes et réelles. Le petit employé est moins payé parfois que l'ouvrier qui lui porte envie, et il a plus de charges : il doit "représenter". Le petit commerçant écrasé par la concurrence du grand magasin, de même le petit patron éliminé peu à peu par la compagnie anonyme, périront s'ils ne sont pas protégés. Or la conservation de ces classes intermédiaires, qu'on appelle pour cela *moyennes*, intéresse au plus haut point la paix sociale. Il faut donc aussi des oeuvres pour les classes moyennes.

On les a multipliées : assurances, caisses de prêt et de crédit, syndicats, coopératives et ligues. Les associations de petits commerçants sont arrivées déjà souvent à soutenir avec succès la concurrence des grands magasins, en organisant la

vente en commun et en intervenant auprès des pouvoirs publics pour réclamer diverses mesures de protection très légitimes, comme de prendre pour base des taxes qui frappent le commerce le chiffre d'affaires de chaque maison.

4. Oeuvres Patronales.

Ce n'est pas qu'aux ouvriers que les catholiques belges prêchent de se grouper entre catholiques, ou du moins entre esprits respectueux des principes catholiques, pour étudier à la lumière de ces principes les questions de travail et faire prévaloir des solutions plus conformes à leurs exigences.

Ils le demandent aussi aux patrons et ne se lassent pas de le redemander. Bien que les résultats obtenus jusqu'à présent dans ces milieux ne soient pas des plus encourageants, ils ne sont pas tout à fait négligeables; on commence à former des *Ligues de patrons ou d'actionnaires catholiques* qui étudient, proposent et défendent toute mesure propre à introduire dans le monde du travail plus de justice et de charité, et à servir les intérêts matériels, moraux ou religieux des travailleurs à leur emploi.

5. Oeuvres Féminines.

A côté des travailleurs : aux champs, à la manufacture et à l'usine, dans les magasins et les bureaux, se rencontrent des travailleuses : fermières, ouvrières, employées, à qui l'association réserverait autant ou bien plus d'avantages. Les catholiques belges ne pouvaient l'oublier. Ils ont fait pour les travailleuses, partout où ce fut opportun et possible, ce qu'ils ont fait pour les travailleurs : des oeuvres économiques : oeuvres agricoles : associations de fermières, écoles d'enseignement agricole, laiteries coopératives : oeuvres ouvrières : syndicats professionnels de lingères, de travailleuses de l'aiguille, d'employées de manufacture ; oeuvres des classes moyennes : associations de commerçantes ou de vendeuses au détail ; et des oeuvres de formation sociale : patronages de fillettes, écoles ménagères et cercles d'études féminins. Ces oeuvres sont groupées en *Fédérations féminines* puissantes et

organisent des Congrès féminins. Elles atteignent un nombre considérable d'adhérentes, déjà ou bientôt mères de famille, chez qui elles développent l'esprit social et par qui elles préparent des générations futures de bons ouvriers sociaux.

Ces pages s'adressant principalement aux hommes décrivent les oeuvres d'hommes : mais on se souviendra en les lisant que toutes ces oeuvres sont en quelque sorte doublées et qu'à chacune correspond une oeuvre spéciale pour femmes. Les lectrices qui chercheraient dans cet exposé des inspirations feront d'elles-mêmes les adaptations nécessaires.

III. LES OEUVRES SOCIALES CATHOLIQUES BELGES.

B. Oeuvres de Formation Sociale.

Des cadres, c'est très bien, mais à condition de les remplir avec des unités qui aient vie, intelligence, conscience, résolution, qui connaissent, comprennent, aiment et poursuivent persévéramment, méthodiquement et passionnément le but commun. Ces unités, il faut les former une à une, commencer à la petite école, continuer au patronage, à l'école professionnelle (technique) ou ménagère, enfin au cercle d'études.

1. La formation sociale à l'école primaire.

A l'école primaire ? Mais oui, pourvu bien entendu qu'on sache la proportionner à l'état d'esprit des jeunes auditeurs. Et ce n'est pas si difficile ! Les occasions ne manquent pas. Donnons seulement quelques exemples. L'ingéniosité personnelle du maître, et surtout la préoccupation habituelle d'éveiller le sens social chez ses petits élèves lui feront découvrir mille autres industries.

En classe de calcul, au lieu des problèmes tout faits qu'on prend dans les livres et qui n'intéressent personne, qu'on en donne de temps en temps, le plus souvent possible, dans ce genre : "Si vous déposez chaque semaine, à partir de dix ans, à la caisse de la mutualité scolaire, un sou — deux sous, — et si chaque année on ajoute à votre dépôt une prime de vingt sous, — de trente sous, — combien recevrez-vous à l'âge de seize ans ?"

Et les leçons de choses, comme on peut les multiplier et les rendre fécondes ! "Votre petit camarade Joseph n'est pas en classe ce matin. Son père est bien malade ; il ne travaille pas depuis trois semaines ; il va peut-être mourir. Il y a beaucoup de misère à la maison. Joseph est resté

pour aider la mère, soigner le père et faire les commissions. Ce pauvre homme n'appartient ni à la mutualité, ni à la coopérative. Il disait qu'il était fort et courageux et qu'il pouvait bien se passer de tout cela. Il se moquait de ceux qui chaque semaine allaient porter trente sous ou cinquante sous à leurs sociétés. Lui, il aimait mieux les boire. Il disait que ça fait plus de bien. Aujourd'hui, le voilà malade, et personne ne s'occupe de lui; on n'apporte plus de pain chez lui parce qu'il n'a plus de quoi payer; on ne vient plus le visiter et le soigner; il ne rentre plus un sou à la maison; il faudra qu'il aille à l'hôpital, et s'il meurt, ses enfants seront obligés de mendier leur pain. Comme c'est triste ! Voyez au contraire le père de votre ami Henri. Il est malade lui aussi; voilà six mois qu'il ne travaille pas. Pourtant, on ne souffre pas chez eux. Le boulanger apporte tous les jours de gros pains. Le médecin fait sa visite régulièrement et tous les remèdes qu'il prescrit sont fournis par le pharmacien. L'homme reçoit tous les jours la moitié du salaire qu'il touchait lorsqu'il était en bonne santé. Les enfants ont bonne mine: ils sont bien nourris et bien vêtus. Espérons que le bon Dieu leur conservera leur père, mais s'il voulait le reprendre, les pauvres petits ne seraient pas délaissés; quelqu'un s'occuperait d'eux pour les nourrir et pour les élever. Qui donc ? Les sociétés auxquelles appartient leur père et qui depuis qu'il est arrêté, font vivre la maison. Ce brave homme a eu à coeur d'épargner chaque semaine vingt sous, quarante sous: qu'est-ce que c'est sur un salaire de vingt francs, de trente francs ? Il portait cela à la caisse d'assurances contre la maladie, l'invalidité et la mort. Il l'a fait bien longtemps sans retirer aucun avantage. Aujourd'hui, il profite de sa prévoyance et sa famille aussi. S'il s'était contenté d'entasser cet argent dans un coin de son tiroir, il l'aurait dépensé depuis longtemps, mais il s'est associé avec d'autres pour le faire fructifier: sa maladie peut encore durer bien longtemps et il n'a pas à craindre de voir les secours diminuer. Comparez, mes enfants, le sort de ces deux familles. A qui voulez-vous ressembler plus tard ? Au père d'Henri, n'est-ce pas ? Eh bien, il faut commencer de faire comme lui et d'apporter chaque semaine

vos sous à la caisse scolaire.” Car il y a place dans toute école pour *une oeuvre de mutualité scolaire et une société infantine antialcoolique.*

2. La formation sociale au patronage.

A. *Le patronage, instrument nécessaire de formation religieuse et sociale.*

L'organisation catholique belge n'admet aucune solution de continuité. Il y en aurait une terrible si on livrait le petit travailleur, l'enfant de quatorze ans qui sort de l'école paroissiale, aux périls que présente le premier contact avec le monde, sans créer dans le voisinage une oeuvre spéciale qui s'adresse spécialement à lui, maintienne autour de lui une atmosphère catholique et l'achemine progressivement vers les syndicats catholiques et les oeuvres d'adultes. Cette oeuvre, c'est *le Patronage*. Il faut pour aboutir à des résultats sérieux que chaque membre de nos organisations ouvrières catholiques ait été soumis à une action religieuse immédiate et ininterrompue. Cette action débute à l'école : elle se poursuit au patronage. Chaque paroisse veut à l'ombre de son clocher au moins une école catholique ; elle doit vouloir tout auprès, au moins *un patronage catholique*. Celui-ci est indispensable pour que ne soit pas perdu l'effort de celle-là. La porte de sortie de l'école primaire doit être en même temps la porte d'entrée du patronage, ou s'il y a deux portes, il faut que le couloir entre les deux ne soit pas long afin que personne ne s'échappe dans le passage.

Les catholiques et les prêtres belges regardent ce point comme essentiel. Chez eux, chaque paroisse, au moins dans les villes, possède un patronage, parfois plusieurs. Les membres sont les enfants ayant quitté l'école. Les réunions ont lieu au moins une fois par semaine, ordinairement le dimanche. C'est l'oeuvre qu'on soigne avec amour entre toutes. Ceux qu'on y rencontre ont de quatorze à dix-huit ans, l'âge qu'attendent souvent là-bas pour s'en aller, s'en aller pour toujours, attirés au dehors par la tentation du respect humain, l'impérieux appel des passions ou les insi-

nuations de l'impiété, ceux dont l'Eglise avait bercé, enchanté, guidé et protégé l'enfance, l'âge aussi auquel quand ils se donnent, ils se livrent tout entiers et pour toujours, s'enthousiasment, deviennent des convaincus et des apôtres.

Le patronage n'est plus exclusivement une oeuvre de préservation, un paravent derrière lequel on vient passer son temps à l'abri des influences mauvaises. Ce doit être une *oeuvre de formation religieuse et sociale*. C'est ainsi que l'entendent le cardinal Mercier et les évêques de Belgique. Ils ont élaboré à cette fin des instructions et des règlements précis et détaillés pour les directeurs et les directrices de patronage : car il y a des patronages de filles aussi bien que de garçons. Ces directeurs se réunissent périodiquement et cherchent en commun les meilleurs procédés d'éducation. Leurs conclusions sont rédigées, soumises à l'autorité diocésaine, transmises et imposées par elle à tout le clergé. Il y a obligatoirement dans tous les patronages une section ou une oeuvre d'épargne, une autre de tempérance, une de mutualité, un cercle d'études et une section syndicale.

L'éducation sociale doit être donnée, et elle se donne en fait régulièrement, dans les patronages, avec très grand succès. Comme la matière est délicate et que les prêtres déjà très pris par les travaux du ministère pourraient se trouver embarrassés par cette nouvelle obligation, on leur envoie des séries de plans et d'instructions composés par des spécialistes : cela simplifie le travail et garantit l'unité d'action.

B. *Programme et exemples d'éducation sociale au patronage.*

Les Evangiles des dimanches et les prières liturgiques sont une très riche mine à exploiter. Mais il faut savoir lire et expliquer l'Evangile.

Ouvrons-le à la page où est racontée l'histoire de la Multiplication des pains. " Jésus prêchait dans la campagne, loin des villages et des maisons. Il prêchait bien : on venait L'entendre de très loin, de partout ; une foule immense se pressait autour de Lui et Il avait beau parler longtemps

personne ne songeait à partir. Ce jour-là, Il avait parlé très, très longtemps. L'heure de dîner était arrivée; personne n'avait apporté de provisions, ni pensé à quitter le sermon pour aller en chercher. Que va faire Notre-Seigneur? Va-t-Il continuer à prêcher? Bien sûr que non; Il recommencera tout à l'heure, mais pour le moment, Il va leur donner du pain et du bon. Il sait de quoi est fait l'homme puisque c'est Lui qui l'a fait: Il nous a faits de corps et d'âme. Il veut notre bien total, le bien de notre âme et le bien de notre corps, pour l'autre vie et pour celle-ci. Voilà pourquoi, après avoir servi à l'âme sa nourriture, Il ne veut pas laisser le corps manquer de la sienne. Et c'est encore comme cela. Il ne veut pas que sous prétexte de soigner notre âme, nous négligions notre corps. Il bénit les oeuvres de charité corporelle comme les oeuvres de charité spirituelle.

Donc, Notre-Seigneur veut donner à manger à la foule. Il pourrait bien créer des pains, changer les pierres du chemin en autant de miches appétissantes, mais il ne Lui plaît pas d'agir seul. Il y a là un petit garçon qui a cinq pains d'orge et deux poissons. Qu'est-ce que cela pour tant de monde? Ils sont plus de cinq mille. N'importe, c'est de cet enfant que Jésus veut se servir, et c'est avec ses petits pains miraculeusement multipliés qu'Il va rassasier la multitude. Il en est toujours de même. Le divin Maître veut qu'on L'aide. On a beau n'être qu'un petit garçon et ne pas pouvoir grand chose, on peut toujours dire une parole, donner un exemple, faire un petit sacrifice; c'est assez pour que la bénédiction du bon Dieu aidant, il se fasse un grand bien."

Quelle est la page de l'Evangile qui ne se prête à de semblables leçons? Pour n'en citer qu'une autre, le Notre Père avec la demande: "Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, le pain qui soutient le corps comme celui qui soutient l'âme". Et les oraisons de l'Eglise, entre beaucoup d'autres, celle de la Sainte Vierge: "Concede nos famulos tuos perpetua mentis et corporis sanitate gaudere. Accordez-nous pour toujours le bien-être du corps et celui de l'âme", comme elles contredisent l'idée que cherchent à répandre les calomnieux de notre foi, d'après qui le christianisme décourage tout effort pour

l'amélioration matérielle de l'existence. Non : travailler à mieux aménager la vie humaine, à donner à chacun une plus grande somme de bonheur terrestre, c'est une impérieuse exigence du christianisme exactement compris et intégralement pratiqué. Il faut y revenir et y insister, répéter que comme catholiques, et parce que catholiques, nous ne pouvons pas rester à la queue du mouvement, que nous devons marcher en tête. Il faut poser nettement le dilemme : "Quand des ouvriers réclament une chose, c'est possible ou c'est impossible. Si c'est impossible, ne nous en mêlons pas : ce sont les enfants qui demandent la lune. Si c'est possible, quel est l'article du Credo, le verset de l'Évangile ou la parole de pape qui nous empêche de le réclamer?" Ce sont des choses à dire cent fois, à visser solidement dans les têtes.

Dès le patronage, au commentaire social de l'Évangile et des prières liturgiques, il faut ajouter l'étude méthodique de l'Encyclique *Rerum Novarum*, le programme complet du catholicisme social, qu'un ouvrier catholique intelligent, en contact journalier avec des socialistes, doit connaître à fonds. On a édité en Belgique, à l'usage des patronages, un petit manuel, sorte de petit catéchisme par demandes et réponses, où l'on a fait entrer toute l'Encyclique. Ce catéchisme, on l'explique et on le fait apprendre tout comme l'autre aux enfants des patronages, futurs ouvriers sociaux.

3. Formation sociale dans les écoles professionnelles et ménagères.

L'enseignement professionnel pour les garçons et l'enseignement ménager pour les filles sont très en honneur en Belgique, notamment parmi les catholiques. Ils soutiennent de leurs écus beaucoup d'écoles techniques et ménagères et y dirigent en grand nombre leurs enfants. C'est l'objet de recommandations instantes aux parents et aux élèves, de la part des directeurs d'écoles primaires et de patronages. Mais l'école professionnelle ou ménagère est un milieu admirablement choisi pour un enseignement social fécond, puisque ceux qui la fréquentent sont déjà, seront surtout bientôt, une élite très puissante, pour le bien ou pour

le mal. On annexera donc autant que possible à chacune un petit cours d'économie sociale catholique. On se gardera bien des théories abstraites qui n'intéressent pas. On débutera d'une manière engageante: "Tiens, un journal! Vous lisez le journal! Voyons comprenez-vous bien votre journal? Comprenez-vous bien tout? Ouvrez. Lisons. Attention! capital, banque, libre-échange, hausse et baisse, douanes, tarif, traité de commerce. Qu'est-ce que tout cela veut bien dire?" Et voilà amorcées autant de causeries qui font passer dans les têtes des idées précises et justes, et préparent pour plus tard des ouvriers intelligents capables de discuter eux-mêmes leurs intérêts.

4. La Formation Sociale des Adultes.

Cercles d'Etudes.

La formation sociale commencée à l'école primaire, poursuivie au patronage et à l'école professionnelle, s'achève et se perpétue au Cercle d'études d'adultes.

A. Importance des Cercles d'études.

Le Cercle d'études doit être à la base de toute organisation sociale utile. Pourquoi? mais parce qu'un syndicat catholique composé uniquement d'ouvriers ignorants ou bornés serait une vraie "nuisance". Au contraire, le syndicat sera fort, actif pour le bien, si chacun de ses membres a une valeur personnelle. Il n'aura peut-être pour lui ni le nombre, ni l'argent; mais le nombre et l'argent sont des forces brutales qui ne méritent par elles-mêmes aucun respect et n'accomplissent quoi que ce soit de bon qu'au service d'une intelligence éclairée par de sains principes. Si le syndicat est l'organe des ouvriers auprès des patrons, il y faut des gens capables de s'exprimer et de discuter, de comprendre et d'apprécier les raisons qu'on leur oppose, de saisir les multiples aspects d'une question, de s'imposer à leurs compagnons de travail, de résister aux courants aveugles et de faire entendre aux heures d'excitation et d'émeute la voix du bon sens et de

la justice, en un mot, *une élite*. Les élites finissent toujours par entraîner les masses.

Ces élites se forment dans les cercles d'études. Il faut *multiplier les cercles d'études* dans tous les milieux et surtout chez les ouvriers. Mais comment commencer et comment continuer ?

B. *Formation d'un Cercle d'études.*

Commencer petitement, modestement. Ne rechercher ni le nombre, ni l'éclat. Les réunions nombreuses, annoncées à son de trompe et remplies de grands discours, ressemblent aux feux d'artifice qui éblouissent et ne laissent rien. Mieux valent deux petits groupes qu'un grand, car là où on est peu, chacun fournit plus de travail, prend plus d'intérêt, retire plus de profit. Un ouvrier intelligent ou susceptible de le devenir, c'est assez pour commencer. On gagne sa confiance, on s'en fait aimer. Par lui, on tâche d'en trouver un autre. Il faut faire *l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier*. Que les cercles soient autant que possible homogènes, c'est à dire composés de gens appartenant au même milieu, ayant reçu la même éducation, qui se connaissent et se comprennent ! Ne pas se laisser rebuter par les premières difficultés. Les difficultés sont faites pour être surmontées. Puis "on n'a pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer."

C. *Programme d'un cercle d'études.*

Le *programme* doit être *varié et pratique*. Pas de longs numéros, mais beaucoup de petits, afin que chaque assistant ait, s'il se peut, un rôle actif.

Puisqu'il s'agit d'un cercle d'études, il faut *étudier*. Étudier quoi ? Les principes de l'Économie politique et l'Encyclique *Rerum Novarum*. Les questions sociales sont complexes : il faut voir loin et de haut, de très haut, envisager toutes les difficultés susceptibles de retarder l'exécution des réformes désirables. Laisser les oeillères aux chevaux pour

qui il n'est d'ailleurs pas sûr qu'elles soient bonnes. Etudier le milieu dans lequel on vit, les compagnons avec qui on travaille, leurs besoins, leurs griefs, leur psychologie. Ne pas vouloir aller trop vite, presser les choses, surcharger les ordres du jour. Laisser le temps de discuter. Passer au crible chaque assertion. Encourager ceux qui ont quelque chose à dire, mais se trouvent un peu gênés pour le dire. Se placer toujours au point de vue pratique. "Toute connaissance est stérile qui ne se tourne pas à... de la besogne pratique." Chercher ensemble ce qu'on peut faire tout de suite, autour de soi. Ne négliger aucun effort, pas même le plus humble. La vie est faite d'une multitude de détails avec lesquels il faut faire un bel ensemble. C'est une construction dont chacun de nous est une pierre. Faisons d'abord en sorte que notre pierre soit bien taillée et solide, nous nous occuperons après de la voisine.

Pour faciliter l'étude, on distribue d'ordinaire d'avance un résumé des questions mises à l'ordre du jour de la prochaine séance afin que chacun se prépare. Les cercles d'études sont groupés en fédérations; la fédération a son bureau d'études qui édite et envoie à mesure aux cercles affiliés ces canevas ou plans. Quand une question est posée au Parlement ou devant l'opinion, sur laquelle il convient de prendre position, le bureau d'études procède à une enquête sérieuse, résume en quelques pages les arguments pour et contre et ses propres conclusions, adresse à chaque cercle un paquet de circulaires; dans le mois, tous les cercles ont étudié et discuté la question; chacun s'est fait une opinion raisonnée qu'il est en mesure de défendre et de répandre.

Quand une question a été vue et discutée, il est bon d'y revenir. Que chaque membre fasse après chaque séance un petit résumé; qu'un de ces résumés soit lu au début de la séance suivante.

D. Règlements d'un cercle d'études.

Les réunions ont lieu chaque semaine ou chaque quinzaine, toujours le même soir et toujours à la même heure: détail important. Il faut commencer à l'heure exacte. On

lit le rapport de la séance précédente. On résume les questions traitées et les conclusions adoptées. On peut prendre quelques minutes pour s'entretenir des événements de la semaine. Pendant ce temps, les retardataires arrivent. Puis, l'exposé de la question au programme, qui ne doit pas dépasser vingt à vingt-cinq minutes. Ensuite, la discussion. La réunion ne doit pas être trop longue : une heure et demie est un maximum au bout duquel il faut se séparer. Des ouvriers ayant travaillé tout le jour ne peuvent fournir un long effort d'attention : il ne faut pas les ennuyer. Qu'on ait donc une heure pour finir comme on en a une pour commencer.

Il est bon de réserver un peu de temps pour l'examen des objections contre la religion recueillies pendant la semaine dans les ateliers ou ailleurs. Ne jamais répondre sur le champ parce qu'il faut donner la meilleure réponse et la plus saisissante : celle-là généralement ne s'improvise pas. Prier qu'on mette les objections par écrit, les recueillir et les passer en revue la fois d'après. Profiter de cette occasion et des autres pour insister autant que possible sur la portée sociale de l'enseignement catholique.

Toutes ces indications ne sauraient rien avoir d'absolu. Il faut avant toutes choses s'inspirer du milieu et prendre les meilleurs moyens pour intéresser son monde, tout son monde, et obtenir de chacun le maximum de travail actif.

E. *Bibliothèques et journaux.*

Il faut à chaque cercle une petite bibliothèque sociale. Ici, le conseiller intervient utilement pour suggérer les meilleurs livres et diriger les lectures de chaque membre.

C'est le cercle d'études du syndicat qui fournit des rédacteurs aux innombrables petits journaux professionnels, à cette presse ouvrière si répandue et si influente en Belgique. Mais n'est-ce pas bien dangereux de laisser des ouvriers manier en public cette arme redoutable, le journal ? Ont-ils assez de science et assez de modération ? N'ayons pas peur. Faisons-leur crédit. Vaut-il mieux abandonner à nos adver-

saires socialistes le monopole de cette influence ? C'est entendu, il y aura, surtout au début, des imprudences, des exagérations, des maladresses. Mais ils s'assagiront. On leur donnera discrètement des conseils. Il y aura des ripostes et des attaques dans les feuilles concurrentes. Ils devront répondre, donc étudier. Ils découvriront dans chaque question des aspects, des conséquences auxquelles ils n'avaient pas pensé. Ce n'était donc pas si simple ! A côté de ce qu'on voyait, il y avait ce qu'on ne voyait pas. Rien de tel pour inspirer sagesse que de mettre les gens en contact avec les réalités.

IV. LES OEUVRES SOCIALES CATHOLIQUES BELGES.

C. Organes de Coordination.

On comprend sous ce nom général trois choses notablement différentes: les secrétariats permanents, les fédérations et ligues d'oeuvres, les conférences qui réunissent, à intervalles plus ou moins longs les directeurs d'oeuvres.

I. Secrétariats permanents.

A. *Avantages d'une permanence.*

Une permanence, c'est à dire un local avec un ou plusieurs secrétaires ou propagandistes constamment disponibles, rétribués, si c'est nécessaire, est regardée en Belgique comme une condition essentielle. pour assurer la vie et les progrès d'un syndicat et en général d'une oeuvre économique quelconque. De fait, l'organisation économique catholique belge n'a commencé de se développer sérieusement que lorsqu'on a commencé de fonder des secrétariats permanents. On n'a pas abouti autrement. La chose se comprend vite pour peu qu'on réfléchisse aux exigences à satisfaire.

Pour que le syndicat vive et soit influent, il faut que les cotisations rentrent régulièrement, que les membres soient assidus, qu'on se recrute sans trop de lenteur, qu'on prenne franchement et promptement position sur toutes les questions qui intéressent le monde ouvrier dans la région. Pour ce qui est des cotisations et de l'assiduité aux réunions, il y a toujours et partout des retardataires et des inconstants. Si on ne veut pas les perdre, il faut absolument aller les relancer chez eux, mais il est encore plus sûr de visiter régulièrement tous les membres, de recueillir à domicile chaque semaine ou chaque mois les cotisations de chacun, d'entretenir le zèle de ceux qui manquent de conviction et se laisseraient facilement

détourner. Qu'on désigne donc pour cette mission quelques compagnons dévoués et sûrs, qu'on confie à chacun une rue, un quartier, avec charge de visiter à jour fixe tous ceux de son ressort, qu'on leur accorde, à titre de dédommagement et d'encouragement, un léger pourcentage sur le montant des contributions perçues ! A Gand, 5000 ouvriers sont ainsi visités chaque dimanche par les agents des syndicats chrétiens.

Ce n'est pas assez de conserver ses membres, il faut en augmenter le nombre, faire de la propagande, du recrutement. Impossible sans une organisation spéciale et sans recruteurs désignés et formés, capables de développer leurs arguments et de répondre aux objections, débrouillards, sachant arriver au bon moment, au bon endroit, devancer l'organisation socialiste, saisir le jeune ouvrier dès le patronage ou l'école technique. Il faut des hommes qui aient du temps : le leur donner s'ils ne l'ont pas en les déchargeant des soucis pécuniaires. C'est une dépense qu'on rattrapera.

Les temps de grève sont de ceux auxquels il n'est pas permis aux agents du syndicat chrétien de demeurer un instant inactifs. Il n'y a pas une heure à perdre. Les ouvriers désœuvrés, inquiets, agités, courent à toutes les harangues et subissent toutes les excitations. Les socialistes sont déjà là en force, parlent haut et font salle comble. Leur laissera-t-on le champ libre ? Il faut envoyer quelqu'un sur place étudier la situation et leur donner la réplique, non pas la semaine prochaine, ni demain, mais tout de suite. Ce quelqu'un, encore faut-il l'avoir sous la main. On ne peut pas laisser partir n'importe qui. Il faut un homme compétent, qui connaisse bien le milieu, le métier, la question, et qui sache parler. Où trouver cet homme ? Comment le rendre libre ?

Le secrétariat permanent répond à ces exigences de la manière la plus satisfaisante. Il s'y trouve constamment quelqu'un devant un bureau avec un téléphone auprès de lui. La porte s'ouvre : c'est un télégramme. Une grève vient d'éclater à tel endroit, dans tel corps de métier. L'homme compulse une liste, parcourt des noms, ceux des agents choisis et engagés par le syndicat, découvre celui qui convient, lance un appel ; dès le soir, l'agent sera sur les lieux.

Ces missionnaires des syndicats chrétiens sont des hommes éprouvés, choisis avec soin, formés avec patience, connaissant à fonds les questions qu'ils traitent; ils doivent pouvoir partir au premier signal et reçoivent une rémunération en rapport avec le travail fourni. Ces rouages sont parfois coûteux, mais ils sont essentiels. Tout secrétariat général doit posséder ses conférenciers, en nombre proportionné à l'importance du ou des syndicats qui l'emploient.

Le bureau permanent est encore un *centre d'information et de documentation*. Il est très important qu'il y ait quelque part quelqu'un qui puisse répondre tout de suite à toute demande de renseignements sur l'organisation ouvrière, sur la profession, l'état de l'industrie et la condition des ouvriers dans la région. Il collaborera très activement, s'il ne l'assure pas entièrement, à la rédaction des journaux professionnels et fera parvenir aux cercles d'études des informations précieuses.

B. *Comment fonder une permanence ?*

La chose peut sembler difficile, car il faut de l'argent pour le loyer et les salaires et "ça ne paie pas" tout de suite. Plus tard, quand la propagande aura donné des résultats, les bénéficiaires de l'institution ne voudront laisser à personne le soin de la soutenir et suffiront à ses dépenses par les contributions qu'ils s'imposeront. Au début, il faut nécessairement recourir à des donateurs généreux et désintéressés, vis à vis desquels on conserve toute son indépendance; en général, préférer aux grosses souscriptions les petites: il faudra en trouver davantage, mais on y gagnera plus de liberté. En Belgique, le premier secrétariat général fut fondé par des cotisations d'un franc versées par de bonnes âmes, notamment par tous les curés.

2. **Fédérations et Ligues.**

L'isolement est funeste aux groupes aussi bien qu'aux individus. L'union fait la force des uns et des autres. Toutes les oeuvres sociales de Belgique: assurances, mutualités, sociétés de crédit, coopératives, syndicats agricoles et syndicats

ouvriers, cercles d'études, sont étroitement rattachées aux oeuvres similaires. C'est une organisation à triple et quadruple étage, les oeuvres locales étant groupées en fédérations régionales, celles-ci en fédérations nationales, les fédérations nationales elles-mêmes collaborant parfois, par l'intermédiaire de Congrès ou de Comités internationaux, avec les organisations analogues de l'étranger. Ces fédérations comptent leurs adhérents par milliers; telle d'entre elles enrégimente plus de cent mille soldats. Elles jouissent d'une immense influence et rendent d'éminents services. Elles préparent de grandes manifestations collectives et tiennent de solennels congrès: cela impressionne toujours l'opinion, réchauffe l'enthousiasme, accélère la propagande. Elles assurent la convergence des efforts, donnent aux revendications ouvrières un organe puissant qu'on ne peut pas ne pas entendre et obtiennent des pouvoirs publics des mesures bienfaisantes. Elles soutiennent les oeuvres les unes par les autres, accroissent la sécurité, élargissent les bénéfices et réduisent les charges. Elles organisent pour les oeuvres d'assurances, de mutualité et de crédit, les *réassurances* qui, moyennant un prélèvement modique sur les recettes et un contrôle très salubre, suppriment presque complètement le risque, chaque oeuvre étant garantie par l'ensemble. Enfin, elles permettent de réaliser à frais communs beaucoup d'initiatives éminemment bienfaisantes, trop coûteuses pour une oeuvre locale, et qu'il serait insensé de multiplier, comme écoles techniques supérieures, etc.

3. Assemblées des directeurs d'oeuvres.

Les oeuvres les plus diverses se touchent toujours par quelque côté. Il est nécessaire que ceux qui les dirigent se rencontrent de temps en temps, échangent des vues, s'assurent que la liaison est parfaite et combinent leur action; il faut faire produire à chaque effort le maximum d'efficacité et ne souffrir aucune déperdition d'énergie. Ces réunions de directeurs d'oeuvres ont lieu régulièrement en Belgique et mènent à l'adoption de très précieuses mesures.

Exemples : le directeur de l'école, celui du patronage, celui du cercle d'études d'adultes et les conseillers de syndicat devront examiner en commun si personne ne s'échappe dans le passage d'une oeuvre à une autre, et aviser aux moyens de boucher les fissures par où quelqu'un serait passé. Les directeurs d'oeuvres agricoles et ceux d'oeuvres ouvrières doivent se voir et s'écrire : on émigre facilement de la campagne à la ville : il faut que le prêtre de campagne enregistre soigneusement les départs prochains ou récents et qu'il prévienne sans retard le bureau d'oeuvres de la ville : on ira au devant des nouveaux-venus ou on se lancera à leur recherche, on les embrigadera tout de suite dans une oeuvre catholique et voilà autant d'unités sauvées : un seul jour de retard eut peut-être suffi pour que le socialisme et l'irréligion s'en saisissent.

V. L'ÂME DES OEUVRES: LE CONSEILLER.

Tout organisme se dissout, et vite, s'il n'a pas au dedans de lui une âme qui l'anime. L'âme n'est pas absente du puissant et magnifique organisme que constituent les oeuvres sociales catholiques belges. C'est le prêtre d'oeuvres, souvent simplement l'homme d'oeuvres, apôtre laïque, homme de profession ou simple ouvrier d'intelligence ou d'instruction supérieure à la moyenne, d'un désintéressement et d'un dévouement absolus, qui consacre sa vie à la cause ouvrière et à la cause catholique et ne croit pas pouvoir les servir plus utilement qu'en travaillant aux oeuvres sociales.

Nous décrirons le rôle et les qualités idéales du prêtre d'oeuvres: on fera facilement l'application à l'homme d'oeuvres.

A. *Rôle du Conseiller d'oeuvres.*

Les oeuvres économiques proprement dites, ayant pour but spécifique et immédiat des intérêts professionnels, des intérêts matériels, doivent être administrées par ceux pour qui elles sont faites, par les ouvriers. Ils tiennent à faire leurs affaires eux-mêmes: il faut respecter cet état d'esprit, et si l'on n'est pas ouvrier, ne pas se substituer à eux, ne pas s'imposer, mais se faire désirer; ne pas les couvrir d'une protection qui s'affiche et qui leur pèse, ni chercher à exercer un patronat, mais venir au milieu d'eux comme un ami qui s'intéresse à ce qui les intéresse et donne son avis simplement, discrètement, après avoir demandé la parole; laisser tout le monde libre de penser autrement que soi et ne manifester aucune contrariété quand la majorité ne se rend pas aux raisons qu'on allègue. On a généralement d'autant plus de chances de faire triompher sa manière de voir qu'on paraît moins le désirer. Le prêtre, et en général l'homme d'oeuvres qui n'appartient pas à la classe ouvrière, ne voudra pas occuper et refusera d'accepter, dans les oeuvres économiques, un

autre rôle que celui de *conseiller*. Au contraire, dans les oeuvres de formation sociale, il peut prétendre à un rôle plus apparent et plus actif.

Ce rôle de conseiller de syndicat demande de la discrétion et de la souplesse. L'action du conseiller est d'autant plus efficace qu'elle est moins apparente. Cette action prudente, modératrice, directrice, d'un homme que son éducation et ses origines disposent à des vues plus larges et plus désintéressées est tout à fait nécessaire à un groupement d'ouvriers. Ils s'en rendent parfaitement compte et la subissent volontiers, si elle sait ménager leurs fiertés, disons leurs susceptibilités, et se présenter comme une aide cordiale et fraternelle, non pas comme une tutelle autoritaire et gênante. Avec de la bonhomie, du dévouement, de l'affection, on a vite fait de se concilier la confiance et de se faire écouter comme un oracle. Que de services ne peut rendre un tel conseiller, en attirant l'attention sur tel aspect d'une question, telle conséquence inaperçue d'une mesure sur le point d'être votée, en éclaircissant tel chapitre d'un bilan mal lu.

B. *Qualités du conseiller d'oeuvres.*

Mais certaines qualités sont nécessaires à ce rôle :

Primo) Le zèle, le zèle surnaturel, le feu sacré, la préoccupation constante de conquérir les âmes, comme le divin Maître, en faisant du bien et en cherchant à les atteindre chacune par le chemin le plus sûr, sinon toujours le plus direct. Sans ce ressort intime, rien à faire. Au contraire avec cela on finit toujours par aboutir à quelque chose. On n'a point encore vu un prêtre zélé, uni à Dieu, rencontrer dans son rayon d'action une masse ouvrière qui échappe à l'influence religieuse, refuser d'en prendre son parti, chercher sans relâche quel bien il pourrait lui faire pour la gagner et ne pas finir par inventer quelque chose et par obtenir des résultats; ce n'est pas ordinairement du premier coup; il a fallu subir des échecs, mais on a perpétuellement recommencé en tenant compte des enseignements de l'expérience, et le succès est arrivé.

Secundo) La doctrine, une doctrine sûre, une doctrine solide, par conséquent puisée à bonne source, comprise, assimilée, méditée, entretenue et enrichie par l'étude. C'est ce que le prêtre doit donner par état et ce qu'on lui demande en premier lieu. On ne peut exiger de lui des connaissances spéciales en législation, en comptabilité, en économie politique; mais on exige, on a droit d'exiger de lui des connaissances spéciales en théologie, non pas des à peu près, mais des réponses claires et précises que le bon sens naturel et la présence d'esprit ne suffisent pas à faire découvrir. Il faut réserver ses matinées à l'étude et pour qu'elles ne soient pas trop courtes, ne pas faire les soirées trop longues.

Tertio) L'étude patiente du milieu. Ne rien commencer avant d'avoir procédé à une enquête patiente, complète, minutieuse, détaillée, qui porte sur la population, sa manière de vivre, son état d'esprit, les conditions du travail et de l'industrie, les griefs des ouvriers, les difficultés des patrons. Se défier des partis-pris, des idées préconçues. La méthode déductive s'impose quand on étudie la philosophie et la théologie; la manie déductive conduit à des erreurs et à des échecs quand on a affaire à des hommes concrets. Les cas qu'on trouve dans la vie ne ressemblent jamais tout à fait à ceux qu'on trouve dans les livres et ne se ressemblent pas entre eux. On ne peut donc jamais leur appliquer exactement les mêmes principes. Il faut les étudier et les traiter séparément. Avant d'entreprendre d'organiser les mineurs catholiques de Belgique, le Père Rutten a voulu descendre avec eux dans la mine. Il croit n'avoir fait en agissant ainsi qu'une chose toute simple et qui s'imposait. C'était le seul moyen de gagner leur confiance et de bien connaître leurs besoins: si l'on voulait s'occuper d'eux, il fallait commencer par là.

Quarto) Des idées directrices solidement vissées dans la tête. Les principales ont été énumérées et développées plus haut: Aucun besoin sans une oeuvre spéciale pour y parer. Aucune fissure dans notre organisation. Que les socialistes venant après nous ne trouvent plus rien à promettre, ne découvrent aucune brèche par où passer. Faire l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier. Se donner des collaborateurs laïcs. Assurer aux futurs syndiqués une éducation sociale solide

qui commence à l'école primaire et se poursuit sans interruption à travers la jeunesse et l'âge mûr.

Quinto) Discrétion, souplesse, modestie, simplicité. Arrière le ton tranchant et les manières autoritaires ! Ne s'imposer que par son affabilité et ses services. Savoir supporter la contradiction. Se faire aimer et désirer. Agir par la confiance qu'on inspire. Ne chercher ni le nombre, ni l'éclat, ni le bruit. Les oeuvres les plus fécondes commencent petitement et silencieusement par une action intime, personnelle, sur quelques âmes de bonne volonté, parfois une ou deux. Elles naissent n'importe où, au bord d'un chemin, dans une salle quelconque, parfois une cave ou un grenier. Ne pas vouloir tout faire par soi-même, tout monopoliser, tout accaparer ; encourager, guider, susciter les initiatives au lieu de les étouffer : apprendre aux gens à se passer de nous : c'est le secret des oeuvres durables : que de merveilles brusquement évanouies parce qu'elles étaient l'ouvrage d'un seul homme : lui disparu, rien n'a plus subsisté.

Sexto) Hardiesse prudente. Il faut savoir prendre les responsabilités nécessaires, mais quand l'étude et la réflexion en ont démontré la nécessité : toutefois n'agir jamais contre l'obéissance et le respect dus à l'évêque et au curé. Mais dans les limites de l'obéissance et du respect, il y a place, par exemple au cours d'un conflit aigu entre patrons et ouvriers, pour des initiatives opportunes, raisonnables, réclamées par la charité ou la justice, mais qui ne plairont pas à tous. Y aller résolument. Il faut savoir à l'occasion casser un carreau. Cela convient mieux toutefois au vicaire qu'au curé. Le vicaire s'en va, le curé reste. Le curé doit demeurer l'homme de tout le monde. Sa place à lui n'est pas dans des oeuvres qui pourraient devenir des oeuvres de combat, qui présentent un coefficient irréductible de risques et d'imprudences. Il les abandonnera au vicaire, se réservant de le conseiller et, à l'occasion, de serrer les freins.

EPILOGUE

Un merci !

L'édifice grandiose des oeuvres scolaires, sociales et ouvrières catholiques belges dont nous venons d'admirer l'ampleur et la structure, gît à terre. Le barbare envahisseur qui a jonché de tant de ruines le sol glorieux de Belgique l'a trouvé sur sa route et ne l'a pas respecté. Les catholiques belges ne regrettent pas ce sacrifice; aucun des Belges ne regrette aucun des sacrifices qu'il a fait depuis de si longs mois, à la cause de l'Honneur, de la Civilisation et du Droit. Mais l'orage va finir; le temps des reconstructions approche. Reconstruire, il le faut, car c'est par ces oeuvres que la foi catholique et l'influence catholique se sont maintenues en Belgique. Reconstruire, mais avec quoi? Les Barbares ont tout pris: il faut mendier à l'étranger de quoi manger: on mendiera aussi de quoi rebâtir. C'est pour ces restaurations prochaines qu'à la prière du cardinal Mercier et des évêques de Belgique, le Père Rutten a passé la mer et est venu tendre la main aux catholiques du Canada. Il nous a apporté des idées fécondes et des exemples entraînants. Il a remporté de chez nous un peu d'argent. Mais le meilleur cadeau, c'est celui qu'il nous laisse et c'est à nous de dire: *Merci*.

TABLE

Préface	3
L'Expérience belge: leçons pratiques d'action sociale catholique	5
I. <i>Les Principes directeurs de l'action sociale catholique belge.</i>	
1. L'action sociale est devenue indispensable pour préparer et soutenir l'action religieuse	7
2. La neutralité cache toujours un danger et souvent un piège	8
Objections. Réponses	10
3. Pour être efficace l'organisation sociale doit être complète	11
4. Elle requiert une élite formée avec patience et méthode	11
5. Elle exige une permanence pour chaque oeuvre et des organes de liaison entre les oeuvres	12
II. <i>Les Oeuvres Sociales Catholiques Belges.</i>	
A. <i>L'Organisation Economique</i>	13
1. Oeuvres Agricoles	13
A. Assurances	13
B. Caisses de crédit	14
C. Achat et vente en commun: Syndicats	15
2. Oeuvres Ouvrières	15
A. Assurances	15
B. Coopératives	16
C. Syndicats professionnels ou unions ouvrières	18
1. Légitimité des syndicats professionnels	18
2. Confessionnalité des syndicats	19
3. Fonctionnement d'un syndicat	20
4. Les syndicats catholiques et le droit de grève	21
5. Organes du syndicat: journaux professionnels et secrétariats permanents	22
3. Oeuvres des Classes Moyennes	23
4. Oeuvres Patronales	24
5. Oeuvres Féminines	24

